

EN347-1:1997

Spécification des chaussures de travail à usage professionnel marquées « O »

Présentation : Cette norme européenne spécifie, en référence à l'EN344-1, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) pour les chaussures de travail à usage professionnel, marquées « O ». Ces chaussures sont différentes des chaussures de sécurité par le fait qu'elles n'ont pas d'embout de protection contre les chocs et l'écrasement.